

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-91

OBJET : Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	13
Absents	9

Votants	81
Abstention	1
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Nicole CERCLEY, Florence CROCHETON, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT, Marie-Hélène MAGNE, Marc MEDINA, Sylvie TRICOT-DEVERT

Absents :

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Monique FACCHINI, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Dominique LE BIDEAU, Pascale TRIMBACH

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

OBJET: Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

CONSIDERANT qu'actuellement, les propriétaires de locaux à usage industriel et commercial sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) instituée sur le territoire ParisEstMarne&Bois alors que la nature des déchets qu'ils produisent ne présente pas un caractère ménager,

CONSIDERANT que les établissements susvisés peuvent demander l'exonération du versement de la T.E.O.M.,

CONSIDERANT que cette exonération revêt un caractère annuel et doit être demandée chaque année,

CONSIDERANT que ce dispositif existait dans les 4 communes membres des 2 ex EPCI de l'EPT (la CAVM avec Nogent-sur-Marne/Le Perreux-sur-Marne et la Communauté de Communes de Charenton/Saint-Maurice), il est décidé de le maintenir sur ces 4 communes,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1521 III du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil de territoire d'établir, chaque année avant le 15 octobre, la liste nominative des établissements concernés par cette exonération applicable l'année suivante,

DELIBERE

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année d'imposition 2019, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

- **IBIS Hôtels**, 1 rue Nazaré-ZAC du Port 94130 Nogent-sur-Marne,
- **AUCHAN**, 145 bis rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont,
- **LA MARTINIQUEAISE**, 18 Rue de l'Entrepôt, 94220 Charenton-le-Pont
- **NATIXIS**, 10/12 avenue Winston Churchill, 5 avenue de la Liberté, 2/4/6/8 avenue du Général de Gaulle, 4 et 10 place de la Coupole, 14-18 avenue du Général de Gaulle, 94220 Charenton-le-Pont (NATIXIS, 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS),
- **CSF Carrefour Market**, 7 rue Paul Verlaine, 94410 Saint-Maurice (CSF, 5 rue Jean Mermoz, CS50764, 91023 Evry cedex),
- **AOAPAR** la Cascade, 5 rue de l'Embarcadère, 94170 Le Perreux-sur-Marne
- **Le DUFY**, 1 place de Turenne 94410 Saint-Maurice
- **Carrefour Bercy**, Place de l'Europe 94227 Charenton-le-Pont
- **Garage Citroën SAGA**, 127 avenue Pierre Brossolette 94170 Le Perreux-sur-Marne
- **CINDY DISTRIBUTION**, 93-95 rue de Fontenay 94130 Nogent-sur-Marne
- **ESSILOR**, 147 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

DIT que la liste des établissements sera affichée au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-91-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-91-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018